



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 janvier 2020

## Epargne retraite : une préoccupation pour 71 % des Français

**L'Autorité des marchés financiers publie les résultats de son étude annuelle sur les attitudes et opinions des épargnants à l'égard des placements. Il en ressort que l'épargne retraite constitue l'une des priorités des Français lorsqu'ils mettent de l'argent de côté. L'immobilier est privilégié, l'intérêt pour les placements en actions reste limité.**

Cette troisième édition du baromètre de l'épargne et de l'investissement, issue d'une enquête menée en septembre-octobre 2019 par l'institut Audirep auprès d'un échantillon de 1.200 personnes représentatif de la population française, montre que la préparation de la retraite est une des premières motivations des épargnants.

- 71 % des Français interrogés placent parmi leurs priorités d'épargne l'objectif de « disposer d'un capital en vue de la retraite, pour avoir suffisamment d'argent tout au long de votre retraite » et 38 % la qualifient de « préoccupation forte ». La première préoccupation reste de « faire face à d'éventuelles dépenses imprévues ».
- 53 % des actifs déclarent mettre de l'argent de côté en préparation de la retraite, un chiffre à la hausse ces deux dernières années (48 % en 2017). Seulement un actif sur cinq (21 %) le fait régulièrement (dont 86 % tous les mois).
- 70 % des Français qui ne mettent jamais ou quasiment jamais d'argent de côté pour la retraite précisent ne pas le faire « par contrainte, faute de moyens suffisants ». Seuls 26 % le font par choix personnel.

Le montant moyen épargné par les Français en préparation de leur retraite s'élève à 2.300 euros par an (100 euros de plus que l'année précédente).

## L'immobilier, placement préféré des Français

La moitié des actifs pensent que leur épargne ne sera pas suffisante pour la retraite, tandis que 23 % considèrent qu'elle sera « suffisante », une proportion en hausse (19% en 2018). Cependant, près d'un actif sur deux (48 %) reconnaît n'avoir « aucune idée du montant d'épargne nécessaire » pour constituer un complément de revenus suffisant pour sa retraite.

Interrogés sur le placement considéré comme « le plus adapté pour placer son épargne sur le long terme, à 15-20 ans, pour la retraite par exemple », les Français répondent en premier lieu l'immobilier, puis l'épargne salariale et l'assurance vie en euros. Les placements investis en Bourse (actions, obligations, fonds...) recueillent une bonne note (entre 7 et 10 sur 10) auprès de 29 % des personnes sondées.

Plus généralement, la confiance dans les placements en actions a baissé en 2019, à 21 % contre 27 % en 2018, comme le montre la nouvelle édition de la Lettre de l'observatoire de l'épargne. La proportion des Français envisageant un investissement en actions dans les 12 prochains mois reste limitée à une personne sur cinq (19 % en 2019).

*À propos de l'AMF*

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>*

CONTACT PRESSE : \_\_\_\_\_

— Direction de la communication  
de l'AMF

+33 (0)1 53 45 60 28

## En savoir plus

- ↳ Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement (novembre 2019)
- ↳ Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF - N° 36 - Janvier 2020

### Mots clés

PLACEMENTS COLLECTIFS

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Évaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :

Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02